

ASSOCIATION DÉFENSE « CHAPRAIS – ROTONDE »

Association Loi 1901

28 D, Rue de la Rotonde -25000 BESANÇON

Contact téléphonique : 03 81 50 60 07

www.chapraisrotonde.fr

association@chapraisrotonde.fr

VILLE DE BESANCON

Madame Nicole WEINMAN

Adjointe à la Voirie et Déplacements

2 Rue Mégevand

25034 BESANCON Cedex

Besançon le 27 avril 2009

Objet : Les mesures de stationnement

Payant aux Chaprais.

Madame,

Suite à votre dernier courrier nous informant que les rues Krug et Delavelle ainsi que le Boulevard Diderot seront en stationnement payant, nous avons informé les riverains de cette mesure.

Nous avons également interrogé les riverains de la rue de Vittel puisque lors de notre entrevue en novembre 2008 à la mairie, vous aviez souligné la satisfaction de ceux-ci quant à ces mesures.

S'il est vrai que les riverains de la rue de Vittel, dans leur grande majorité, semblent satisfaits, il faut préciser également que la plupart dispose d'un garage ou d'un parking privés.

Par ailleurs, un propriétaire qui dispose là d'une résidence secondaire et qui paie donc ses impôts fonciers à Besançon, n'a pas droit au tarif préférentiel réservé aux résidents puisque c'est la plaque d'immatriculation qui est prise en compte. Une telle position nous apparaît injuste et il pourrait être rapidement répondu favorablement à cette demande.

Ce critère retenu, la plaque d'immatriculation va d'ailleurs poser également des problèmes dans certaines rues pour les nombreux jeunes travailleurs et étudiants qui louent un studio ou un petit appartement et qui sont immatriculés dans un autre département.

Tous les riverains, propriétaires ou locataires ne disposent pas de garage ou de parking, c'est le cas rue de la Liberté où dans leur très grande majorité, les habitants interrogés sont farouchement opposés à l'idée d'un stationnement payant ainsi qu'à la suppression du parking place de la Liberté. .../...

.../...

Si l'on peut comprendre le souci d'éviter que les places de stationnement libre soient toujours occupées par les mêmes véhicules, on doit s'interroger sur le seul moyen mis en avant par la municipalité, c'est-à-dire la généralisation du stationnement payant dans certaines rues, repoussant ailleurs les possibilités de stationnement libre pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas payer.

C'est ainsi, que l'on a pu constater que rue Delavelle, lors d'un pointage effectué vers 16h00 puis vers 20h00 le même jour de la semaine, sur les 21 places de stationnement 10 ont connu une alternance de véhicules.

Tous les habitants de cette rue ne disposent pas de parking ou de garage et le stationnement libre leur est bien utile.

D'ailleurs un résident disposant d'un parking dans sa copropriété nous fait remarquer que de nombreux véhicules extérieurs à cette résidence viennent s'y garer. Il se demande donc ce qu'il en sera lorsque le stationnement sera payant dans la rue.

Des usagers du petit parc de stationnement près du passage à niveau de la Mouillère, nous signalent également un taux de rotation élevé.

Alors que rue des Fontenottes où le stationnement payant a été instauré, on observe très peu de véhicules en journée.

Or les travaux d'aménagement ont été extrêmement coûteux et l'on peut s'interroger sur l'utilité d'une telle mesure.

Des salariés travaillant rue Krug et ne pouvant utiliser les transports en commun demandent comment ils vont faire. Des habitants de cette rue se posent également la question.

Pour en revenir au Boulevard Diderot, si des habitants de l'immeuble situé au numéro 3 sont d'accord avec cette mesure, d'autres nous demandent si les deux petits parkings existants en dehors de la chaussée, seront affectés par ce stationnement payant, ce qui leur apparaîtrait incompréhensible.

Nous pensons donc que ces mesures de stationnement payant devraient être réétudiées à la lueur des éléments que nous vous apportons. Car il faudra bien, même si nous comprenons le souci d'encourager l'utilisation des transports en commun, tenir compte des habitants qui ne possèdent pas de garage ou de place de parking et qui, demain, devraient assumer difficilement, pour beaucoup, des dépenses nouvelles.

Nous vous prions d'agréer Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jean-Claude Goudot.